



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2019 À 19H
PÔLE CULINAIRE DE MACS
(sur convocation du 4 décembre 2019)

Président

Nombre de conseillers : 9

Nombre de membres nommés : 9

Présents : 11

Absents représentés : 4

Absents excusés : 1

Absents : 3

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 11 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze du mois de décembre, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 4 décembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, au Pôle culinaire de MACS à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Pierre Froustey.

Présents :

Mesdames Frédérique CHARPENEL, Sylvie DE ARTECHE, Maité GRAFF et Pierrette MICHELENA ;

Messieurs Pierre FROUSTEY, Pierre ATHANASE, Alain JEAN, Pierre LAFFITTE, Alain LAVIELLE, Jérôme PETITJEAN et Jean-Paul TOURNIER.

Absents représentés :

Madame Rosa DI MURO a donné pouvoir à Madame Frédérique CHARPENEL, Madame Françoise TROCCARD a donné pouvoir à Monsieur Alain LAVIELLE, Monsieur Michel PENNE a donné pouvoir à Monsieur Pierre ATHANASE, et Monsieur Yves MONGROLLE a donné pouvoir à Monsieur Pierre LAFFITTE.

Absent excusé :

Monsieur Benoît DARETS.

Absents :

Mesdames Nelly BETAILLE et Corinne LAFITTE ;

Monsieur Pascal SCHWINDOWSKY.

OBJET : ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Rapporteur : Madame Frédérique CHARPENEL

L'analyse des besoins sociaux a pour ambition d'établir un portrait social global du territoire de MACS en lien avec les acteurs du territoire et répondre de manière concertée aux besoins ciblés.

Menée depuis 2018 en coopération avec le Centre de gestion des Landes, elle a été réalisée en plusieurs temps :

- portrait du territoire ;



- présentation des données au comité de pilotage ;
- enquête auprès des personnes ressources.

L'analyse des besoins sociaux a pour objectifs :

- d'améliorer la connaissance des publics et du territoire ;
- de dynamiser le travail partenarial des acteurs sociaux du territoire ;
- de réaliser un diagnostic social, pertinent et fidèle du territoire ;
- de disposer d'un outil nécessaire aux divers projets de développement territorial.

Cette analyse est un outil d'aide à la décision avec de nombreux enjeux, notamment :

- l'adéquation entre les besoins de la population et l'offre de services ;
- la modernisation des dispositifs et des pratiques ;
- le développement de projets qui s'appuient sur une connaissance déjà approfondie du territoire.

La restitution de la démarche, prévue en séance de conseil d'administration le 11 décembre 2019 en présence des membres dudit conseil d'administration, mais aussi des maires des 23 communes du territoire et des membres du comité de pilotage, portera sur une présentation des données importantes du diagnostic territorial, les résultats de l'enquête des personnes ressources, ainsi que les perspectives et pistes d'action. Ces éléments sont consignés dans le document annexé à la présente.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte de l'élaboration de cette analyse, outil de conception des politiques publiques et de construction d'une offre sociale à partir d'un diagnostic partagé sur les besoins.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Depuis le 30 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
À Saint-Vincent de Tyrosse, le 11 décembre 2019*



Pour le président,
par délégation
La vice-présidente,

Frédérique Charpenel

Analyse des besoins sociaux De la Communauté de communes MACS

Restitution de la démarche

11 décembre 2019

*Marlène Rouquette
Cellule MSAD, CDG40*



SOMMAIRE

- *Page 3 : Plan de la présentation*
- *Page 4 : Diagnostic territorial : ce qu'il faut retenir*
- *Page 12 : Synthèse des résultats de l'enquête des personnes ressources*
- *Page 19 : Phase d'analyse partagée : éléments croisés*
- *Page 27 : Perspectives et pistes d'action*



PLAN DE LA PRESENTATION

DONNEES CLES DU TERRITOIRE							
POPULATION		EMPLOI ET PAUVRETE		PETITE ENFANCE ET ENFANCE JEUNESSE			
<ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la population - Mobilité résidentielle - Structure par âge 		<ul style="list-style-type: none"> - Revenu médian - Taux de pauvreté - Précarité et emploi - Bassin d'emploi 		<ul style="list-style-type: none"> - Couverture des besoins de garde - Part des 3-10 ans - Situation des jeunes 		<ul style="list-style-type: none"> - Niveaux de vie - Situation résidentielle - Perte d'autonomie - Répartition territoriale 	
2 THEMATIQUES RETENUES PAR LE COPIL							
ACCES AUX SERVICES			ISOLEMENT				
3 SOUS AXES DEFINIS PAR LES GROUPES D'ANALYSE PARTAGEE							
ACCES AUX SERVICES			ISOLEMENT				
PARENTALITE	PARCOURS RESIDENTIEL	MOBILITE	MOBILITE	ACCES AUX DROITS	INFORMATION DES USAGERS		
ANALYSE DE TERRAIN							
<ul style="list-style-type: none"> - Atouts à valoriser - Défis à relever - Opportunités à saisir - Risques à déjouer 							
PROPOSITIONS							
<ul style="list-style-type: none"> - Possiblement initiables par MACS - Possiblement portables par d'autres échelons 							

Diagnostic territorial : ce qu'il faut retenir...

PEUPEMENT : de l'histoire du peuplement à la structure de la population actuelle

→ Les évolutions démographiques

La communauté de communes compte 62 577 habitants en 2014.

Depuis 1962, la zone a gagné 36 614 habitants soit une moyenne de 704 habitants par an.

Entre 2009 et 2014, le territoire a gagné 6 209 personnes supplémentaires, soit une hausse de 11% (+ 6 % dans les Landes) et une moyenne de 1242 personnes supplémentaires chaque année.

En proportion, les communes les plus concernées par cette évolution entre 2009 et 2014 sont Moliets-et-Mâa, Azur, Saint-Geours-de-Maremne, Saubusse, Angresse, Bénesse-Maremne, Labenne, Orx et Saint-Martin-de-Hinx.

L'évolution de la population s'explique par deux grands facteurs que sont le solde naturel et le solde migratoire.

Plus précisément, entre 2009 et 2014, on constate, pour la communauté de communes, un taux de mortalité inférieur (560 décès par an en moyenne) au taux de natalité (630 naissances en moyenne). Par conséquent, avec un résultat de 70 habitants supplémentaires enregistrés par an, ce solde est positif. En ce qui concerne le solde migratoire sur la même période, on compte un excédent de 1 170 arrivées par an.

→ Les migrations résidentielles

Entre 2013 et 2014, on note une migration résidentielle positive de 350 habitants. Cela correspond à 3 520 personnes nouvellement arrivées sur le territoire de MACS pour 3 170 personnes qui en sont parties.

Le solde migratoire est négatif pour les personnes seules : 550 personnes seules sont arrivées et 650 sont parties entre 2013 et 2014 (solde de -100).

Pour les autres structures familiales on note des arrivées très légèrement plus nombreuses que les départs pour les couples avec enfants (+8), des arrivées plus importantes de couples sans enfants (+156), et davantage de départs que d'arrivées de familles monoparentales (-51).

Le solde migratoire est par ailleurs négatif pour les locataires du parc privé (-62) de même que pour les locataires du parc social (-92) et positif pour les propriétaires (+134).

Parmi les 3 520 personnes arrivées entre 2013 et 2014, les trois premiers bassins de vie de provenance sont Bayonne (652 personnes), Paris (370 personnes) et Dax (278 personnes).

Parmi les 3 170 personnes parties entre 2012 et 2013 les trois premiers bassins de vie de destination sont Bayonne (627 départs), Paris (320) et Bordeaux (312).

→ Le logement

On compte en 2014, sur le territoire de MACS, 55 241 logements dont 51 % de résidences principales, 45 % de résidences secondaires (24 871) et 4 % de logements vacants (2 265 logements). Entre 2009 et 2014 le territoire a vu son nombre de logements augmenter de 4 682.

Lorsque l'on regarde le statut d'occupation des résidences principales, on constate qu'il comprend 67 % de propriétaires, 25 % de locataires du parc privé, 5 % de locataires du parc social et 3 % de personnes logées gratuitement. Depuis 1999, on note une stabilité des propriétaires et une légère hausse des locataires du parc privé.

En 2017 on recensait 1 739 logements sociaux (6 %). 189 attributions ont été accordées la même année pour 1 481 demandes. Le parc était composé de 2 % de T1, de 22 % de T2, de 41 % de T3, de 37 %, de T4 et de 4 % de T5. En 2018 : 1 413 demandes étaient en cours pour des T1-T2 à 48 % et des T3-T4 à 51 %. 49 % des demandeurs étaient des personnes seules et 28 % des familles monoparentales.

→ Les ménages et familles

Sur le territoire intercommunal on compte 28 100 ménages dont 7 300 couples avec enfants, 2 310 familles monoparentales, 8 775 couples sans enfant et 9 069 personnes vivant seules.



On recense 9 606 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans en 2014, dont 21 % des familles sont des familles monoparentales (département des Landes 21.5 %). En proportion, les communes les plus concernées par la monoparentalité sont Vieux-Boucau, Soustons, Tosse, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Bénesse-Maremne, Soorts-Hossegor, Capbreton et Labenne.

REVENUS, PAUVRETE ET CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES : Les évolutions de l'activité et des inégalités

→ La population active

La population active de 15-64 ans comprend les actifs occupés (en emploi) et les chômeurs. Le taux d'activité correspond à la part des actifs sur l'ensemble de la population de la tranche d'âge concernée.

Le taux d'activité des 15-64 ans est de 75 % en 2014 à MACS. Si on ne prend en compte que les 25-54 ans il est de 92 % (91.8 % Landes et 91 % France). Pour cette dernière tranche le taux d'activité est de 90 % pour les femmes tandis qu'il est de 95 % pour les hommes.

Le ratio actifs/inactifs est de 2 en 2014, soit environ 2 actifs pour un inactif (identiquement aux Landes). Il devrait diminuer en-dessous de 2 à l'horizon 2029, à l'image des tendances attendues en France métropolitaine. La baisse de ce ratio reflète une augmentation moins rapide du nombre d'actifs que du nombre de retraités.

En 2014, parmi les catégories socio-professionnelles présentes, 27 % sont des professions intermédiaires, 48 % sont des employés ou ouvriers, 12 % des artisans ou chefs d'entreprise, 11 % des cadres, 2 % des agriculteurs.

Entre 2009 et 2014 la part des cadres a augmenté de 13 % (305 personnes). Elle est de 11 % contre 9.7 % dans les Landes et de 17.5 % en France.

En 2014, le nombre de salariés en contrat précaire (intérim, CDD) s'élève à 3 063, soit 16 % des salariés de 15 ans et plus. La proportion est de 16.5 % pour les Landes et de 15 % en France métropolitaine.

→ L'activité économique

On enregistre 9 200 établissements actifs sur le territoire en 2014 parmi lesquels 78 % n'emploie aucun salarié. Par conséquent les 21 503 emplois présents sur le territoire ne sont proposés que par 2 031 établissements.

67 % des établissements appartiennent au secteur du « commerce et du transport » (et emploient 45 % des salariés), 12 % au secteur de « l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale » (et emploient 24 % des salariés), 12 % au secteur de la « construction », 5 % au secteur de « l'agriculture » et enfin 5 % au secteur de « l'industrie ».

Entre 2010 et 2014, les établissements actifs ont progressé de 27 % sur le territoire.

Le territoire comptabilise 21 503 emplois pour 24 519 actifs occupés.

On note que 8 430 actifs résidant au sein de la communauté de communes n'y travaillent pas tandis que 5 480 actifs vivant ailleurs viennent y travailler tous les jours. 16 270 actifs habitent et travaillent au sein du territoire.

→ Les niveaux de vie

Le niveau de vie correspond au revenu disponible après impôts et prestations.

Il est présenté par Unité de Consommation (UC) c'est-à-dire pour une personne seule.

La population fiscale de la communauté de communes est divisée en 10 parties égales. Les niveaux de vie sont ainsi présentés par décile et chacun concerne 10 % de la population fiscale soit, en ce qui nous concerne, 6 474 personnes.



Sur le territoire de MACS, le revenu médian est de 1 743 € par mois et par UC. La population dispose de moins de 1 743 € par mois et 50 % dispose de plus de 1 743 €. Ce revenu médian est supérieur de 93 € à celui de la zone d'emploi de Dax, de 96 € à celui des Landes et de 46 € à celui de la France. Parmi les 23 communes de MACS les revenus médians vont de 1 608 € (Azur) à 2 148 € (Seignosse).

Le 1er décile correspond au revenu le plus élevé des 10 % de la population la plus pauvre (soit 6 474 personnes concernées sur le territoire). Il est de 979 € par mois et par UC soit 18 € en-dessous de celui des Landes.

Le 9ème décile correspond au revenu le plus faible des 10 % les plus aisés. Il est de 3 121 € par mois et par UC soit 291 € au-dessus de celui du département.

L'écart des revenus entre les populations les plus riches et les populations les plus pauvres, mesuré via l'écart inter-décile (différence entre le montant du 9ème décile et celui du 1er décile), s'élève à 2 142 € dans la communauté de communes. Ainsi le niveau de vie des populations les plus riches est supérieur de 2 142 € par mois et par UC à celui des populations les plus pauvres. Cet écart est supérieur de 274 € à celui observé dans les Landes et révèle des inégalités de niveau de vie très marquées.

La répartition de la population par classe de niveau de vie permet de situer la population fiscale de la communauté de communes par rapport au niveau national. On répartit pour cela la population fiscale de la France métropolitaine en tranches de 25 % :

- les 25 % qui ont les plus bas revenus sont associés à la classe défavorisée ;
- les 50 % au-dessus sont associés à la classe moyenne ;
- les 25 % au-dessus sont associés à la classe aisée.

A partir de ces seuils, la comparaison des niveaux de vie permet de déterminer pour MACS, une classe défavorisée correspondant à 21 % de la population, une classe moyenne à 53 % (dont 26 % de classe moyenne inférieure et 27 % de classe moyenne supérieure) et une classe aisée à 26 %.

On comptabilise, dans le département des Landes, 23 % de classes défavorisées, 56 % de classes moyennes et 21 % de classes aisées.

→ Les taux de pauvreté

Le seuil de pauvreté correspond à 60 % du revenu médian en France métropolitaine. En 2014, il est de 1000 € par mois pour une personne seule. Le taux de pauvreté correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Sur le territoire de MACS, le taux de pauvreté est de 11.4 % (7 401 personnes), contre 14.7 % pour la France métropolitaine et 12 % pour le département. Dans la zone d'emploi de Dax, le taux de pauvreté est de 13.7 %.

Pour analyser la pauvreté il est essentiel de prendre en considération à la fois les taux de pauvreté et le nombre de personnes concernées.

Par type de ménage : à l'échelle de l'intercommunalité, les personnes pauvres vivent majoritairement au sein d'un couple parental (40 %), viennent ensuite les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale (23 %), puis les personnes en couple sans enfant (12 %) et les femmes vivant seules (10 %).

Par âge : le taux de pauvreté est le plus élevé pour les personnes de la tranche 40-49 ans : 34 %, contre 21 % pour les 50-59 ans et 20 % pour les 30-39 ans.

→ Les prestations de la Caisse d'allocations familiales (CAF)

Fin 2017, 10 770 personnes sont allocataires de la CAF et représentent 27 908 personnes couvertes par la CAF à l'échelle de l'intercommunalité.

Sont considérés dans ces indicateurs seulement les allocataires pour lesquels la CAF peut avoir connaissance des ressources. Ne sont donc pas pris en compte les allocataires âgés de plus de 65 ans et les allocataires étudiants percevant uniquement l'allocation logement.

Fin 2017, 34 % des allocataires de la communauté de communes (3 336) vivent sous le seuil de bas revenus (1 015).

Parmi les allocataires dont les ressources sont connues, 10.5 % sur le territoire sont dépendants à 100 % des prestations de la CAF (14% dans le département).

Pour 19.4 % des allocataires, la moitié de leurs ressources est composée de prestations de la CAF (24.4 % dans les Landes).

10.4 % des allocataires du territoire sont bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) en 2017.

→ Les données relatives au chômage

En décembre 2018 à l'échelle de la communauté de communes, 4 482 personnes étaient « Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois » (DEFM) de catégorie A (personnes sans emploi au cours du mois précédent).

Parmi eux :

- 52 % étaient des femmes (part identique à l'échelle départementale) ;
- 15 % avaient moins de 26 ans (16 % dans les Landes) ;
- 24 % avaient 50 ans ou plus (28 % dans les Landes) ;
- 33 % étaient des demandeurs d'emploi de longue durée (38 % dans Landes) ;
- 9 % étaient bénéficiaires de l'obligation d'emploi qui comprend les personnes reconnues travailleurs handicapés, celles accidentées du travail ou atteintes de pathologies professionnelles, les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé ou d'une pension d'invalidité, etc. (12 % dans les Landes) ;
- 9 % étaient bénéficiaires du RSA (14 % dans les Landes).

On dénombrait en tout 7 178 demandeurs de catégorie A, B ou C.

Le taux de chômage n'est disponible qu'à l'échelle des zones d'emploi définies par Pôle emploi. La CC MACS est intégrée dans celle de Dax qui comprend 119 communes (Grand Dax, CC MACS, CC du Pays Tarusate, CC Terre de Chalosse Nord, CC du Pays d'Orthe et Arrigans). Il est de 9.4 % en décembre 2018 c'est-à-dire supérieur à celui des territoires de comparaison : 8.7 % dans les Landes, 8.4 % dans la zone de Bayonne et en Nouvelle-Aquitaine, 9.1 % en France. En juin 2019 il était de 9.1% alors qu'il était de 7.1 % dans la zone d'emploi de Bayonne, soit un écart persistant de deux points entre ces deux zones.

PETITE ENFANCE et ENFANCE JEUNE : une question sociale majeure

→ Démographie

Sur le territoire de la CC MACS, 25 % de la population ont entre 0 et 25 ans. Parmi eux :

- 12 % ont moins de 3 ans
- 36 % ont entre 3 et 11 ans
- 32 % ont entre 11 et 18 ans
- 19.5 % ont entre 18 et 25 ans

621 naissances domiciliées (c'est-à-dire au lieu de résidence de la mère) sont recensées en 2016, ce qui correspond à la moyenne annuelle observée entre 2014 et 2016. Le taux de fécondité est donc plutôt stable (6 enfants pour 100 femmes en âge de procréer).

La présence de jeunes sur le territoire n'est pas seulement en lien avec les naissances mais aussi avec le solde migratoire, c'est à dire des jeunes enfants nés en dehors du territoire mais arrivés par la suite, ou des jeunes nés sur le territoire avant de le quitter.

Ainsi pour les moins de 3 ans le solde migratoire est légèrement négatif : la différence entre le nombre d'enfants en 2014 et les naissances entre 2011 et 2013 est de 20 enfants.

Pour les 3-5 ans le solde migratoire est positif : 230 enfants supplémentaires.

Enfin pour les 6-10 ans le solde migratoire est très positif : 860 enfants supplémentaires.

→ Les structures familiales

8 % des moins de 3 ans, 18 % des 3-10 ans (soit 1043 enfants), 21 % des 11-17 ans vivent au sein d'une famille monoparentale en 2014.

Si une grande majorité de jeunes réside toujours chez leurs parents jusqu'à 19 ans, 50 % des 20-24 ans composent un ménage. 32 % des 20-24 ans vivent seuls ou en couple sans enfant alors que 6 % ont au moins un enfant à charge qu'ils soient en couple ou monoparents.

On constate que les jeunes femmes sont autonomes plus tôt que les jeunes hommes et en nombre supérieur. En effet, lorsque 7 % des hommes de 15-19 ans sont autonomes, 10% le sont chez les jeunes femmes. Chez les 20-24 ans lorsque 46 % des hommes sont autonomes, 59 % des femmes de la même tranche le sont.

→ Les prestations de la CAF

La CAF recense 1 692 enfants de moins de 3 ans, couverts par une allocation, à l'échelle intercommunale en 2017.

Près de 47 % des enfants de moins de 3 ans, couverts par la CAF, bénéficient du « complément de libre choix du mode de garde » assistant maternel (794 enfants) contre 40.6 % dans le département.

Cette prestation est conditionnée à des niveaux de ressources et ne comprend donc pas l'ensemble des enfants gardés par un assistant maternel.

Certains parents font le choix de s'arrêter de travailler ou de réduire leur activité pour s'occuper de leurs enfants. Sur le territoire de MACS, 7.5 % des enfants de moins de 3 ans, couverts par la CAF, bénéficient de la prestation de « Libre Choix d'Activité » à taux plein contre 8.5 % dans le département.

6.5 % des enfants de moins de 3 ans, couverts par la CAF, bénéficient de la prestation de « Libre Choix d'Activité » à taux réduit (6.6 % dans le département). On comptabilise donc 237 enfants de moins de 3 ans dont les parents ont réduit ou cessé leur activité (soit 14 %).

Il est à noter toutefois que la part des enfant(s) gardés par leurs parents ne se résume pas à celle des bénéficiaires de ces prestations, puisque les parents qui ne travaillaient pas avant l'arrivée de leur enfant ne peuvent pas y prétendre.

On constate que les enfants les plus concernés par les prestations de la CAF sont :

- Les 6-11 ans (4 125 enfants, 36.7 %) ;
- Les 12-15 ans (2 569 enfants, 22.8 %).

→ Les modes de garde des enfants et les ressources du territoire

En 2017, pour la communauté de communes on recense 368 assistants maternels pour 1 256 places en accueil individuel, soit en moyenne 3.4 places par assistant.

On recense, sur le territoire, sept « Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant » (EAJE) proposant un total de 260 places à temps plein: 55 à Capbreton, 10 à Josse, 52 à Labenne, 20 à Moliets-et-Mâa, 41 à Saint-Vincent-de-Tyrosse, 40 à Soorts-Hossegor, 32 à Soustons, 10 au sein de la halte-garderie itinérante communautaire.

Avec 1 516 places (accueil individuel et collectif confondus), pour 1 882 enfants de moins de 3 ans, on recense une moyenne de 81 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Il convient toutefois de noter que ces données ne suffisent pas à évaluer les besoins en mode de garde. Doivent aussi être pris en considération :

- Le taux de scolarisation des 2-3 ans ;
- L'activité des parents.

Par ailleurs, le territoire est également bien doté en matière d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), 14 accueils de ce type couvrent l'ensemble des communes.

13 espaces jeunes sont recensés et accueillent les jeunes de 11 à 17 ans.

Cette couverture dynamique du territoire s'explique notamment par une présence importante des 6/10 ans (4 781), des 11/14 ans (2 927) et des 15-17 ans (2 103).

→ La scolarisation et formation

Concernant le taux de scolarisation, on constate que moins de 10 % des enfants de moins de 3 ans sont déjà à l'école, ce qui est peu par rapport au département des Landes et à la France métropolitaine (respectivement 13 % et 16 %). Cependant, plus de 97 % des plus de 15 ans restent scolarisés, ce qui représente un taux supérieur à l'ensemble des situations départementales et nationales (96 % dans les deux cas).

En ce qui concerne le niveau de formation, près de 12% des 20-24 ans et 10 % des 25-29 ans ont un faible niveau de formation (inférieur au BEP-CAP). Les jeunes femmes de 20 à 29 ans sont 18% à avoir un bas niveau de formation alors que 25% de leurs homologues masculins sont dans cette situation.

→ L'emploi précaire chez les jeunes

La part des emplois précaires chez les jeunes diminue en avançant dans l'âge. 25 % des 15-24 ans sont concernés sur le territoire intercommunal, soit 391 personnes (35 % dans les Landes et 32 % dans la zone d'emploi de Dax), lorsque c'est le cas pour 11 % des 25 ans et plus. Cette logique vaut également pour les emplois à temps partiel. En effet lorsque 22 % des 15-24 ans sont concernés, c'est le cas pour 16 % des 25 ans et plus (quasi identiquement au département).

Emplois précaires ou à temps partiel, on observe que les jeunes femmes sont plus impactées : 29 % des 15-24 ans ont un emploi précaire, 34 % de la même tranche sont à temps partiel, alors qu'elles sont globalement plus nombreuses à présenter un haut niveau de formation.

SENIORS ET GRAND AGE : Les conséquences du vieillissement de la population

Définition : on considère dans cette étude les 60 ans et plus. Toutefois il est important de distinguer trois tranches d'âge pour lesquelles les besoins et les interventions diffèrent :

- Les jeunes seniors (60-74 ans) : il s'agit d'une population ressource pour le territoire, les jeunes retraités disposant d'un capital temps important ;
- Les personnes plus âgées (75-84 ans) : il s'agit d'une génération intermédiaire entre des personnes qui sont très actives et des personnes qui peuvent connaître des situations de dépendance ;
- Les très âgées (85 ans et plus) : c'est une population plus isolée et dépendante où les situations d'urgence priment sur la prévention.

→ Démographie

On recense 18 895 personnes de 60 ans et plus sur le territoire en 2014, soit 30 % identiquement au département des Landes. Entre 2009 et 2014, la part des 60 ans et plus est passée de 28 % à 30 %, soit une évolution de +2 points (+3 points dans les Landes).

On recense 7 025 personnes de 75 ans et plus soit 11 % de la population (identiquement au département des Landes). On note une hausse de 1 point de cette tranche d'âge entre 2009 et 2014 contre une hausse inférieure dans le département (0.7).

L'augmentation de l'espérance de vie, combinée au vieillissement des générations issues du baby-boom, devrait générer dans la plupart des territoires une augmentation conséquente de la part des populations les plus âgées. Les générations baby-boom (nées entre 1945 et 1970) qui ont commencé à atteindre l'âge de 60 ans depuis 2005, entreront dans la classe d'âge des 75 ans d'ici 2020 et dans celle des 85 ans et plus à partir de 2030.

En 2014, 3.5 % de la population de la communauté de communes étaient âgés de 85 ans et plus. Les projections prévoient à l'horizon 2029 une augmentation de 1.5% de cette classe d'âge soit 1460 personnes supplémentaires et 5% de la population totale.

→ Les conditions de vie

Cette partie de la population est marquée par un fort isolement résidentiel.

En effet, 31.6 % des personnes de 75-79 ans vivent seules à domicile, cette part atteint 42 % pour les personnes de 80 ans et plus, soit 2418 personnes pour les deux catégories.

En 2014, parmi les 8 250 ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans et plus, sur le territoire de la CC MACS :



- 85 % sont propriétaires ;
- 12 % sont locataires du parc privé et 2 % du parc social.

Propriétaires et locataires confondus, 76 % des 65 ans et plus vivent dans un grand logement (4 pièces ou plus).

Les revenus de ces tranches d'âge conditionnent leurs modes de vie. Le taux de pauvreté des personnes âgées est inférieur à celui de l'ensemble de la population : 6 % pour les 60-74 ans, 7 % pour les 75 ans et plus. On note cependant que celui des 50-59 ans est de 13.6 %, laissant présager une précarité des seniors qui sera plus importante dans les années à venir puisque généralement le niveau de vie n'augmente pas lorsque l'on avance en âge.

→ La dépendance

Pour l'ensemble de l'intercommunalité, fin 2017, 595 personnes sont bénéficiaires de l'APA à domicile, soit un peu plus de 8 % des 75 ans et plus (contre près de 13 % dans le département). Par ailleurs, 551 personnes sont bénéficiaires de l'APA en établissement, soit près de 8 % des 75 ans et plus (9 % dans le département). Au total, avec 1 146 personnes bénéficiaires de l'APA (domicile ou établissement) sur le territoire, l'estimation de la population âgée dépendante est de 16 % des 75 ans et plus, contre 22 % dans le département.

L'isolement des personnes âgées et la prise en charge de leur dépendance se mesure aussi par le ratio aidants/aidés. Le territoire compte en 2014, 3.9 aidants (personnes âgées de 55-64 ans) pour une personne à aider (personnes âgées de 85 ans et plus).

Le passage, à partir de 2032, des générations issues du baby-boom dans la tranche d'âge des 85 ans et plus pourrait générer un ratio aidants/aidés situé autour de 2.2 aidants pour une personne à aider (un ratio de 3 aidants pour une personne à aider est attendu en France métropolitaine).

A l'horizon 2034, les projections envisagent une hausse de 33% de la tranche 75-84 ans (soit 2375 personnes) et de 51% pour celle des 85 ans et plus (soit 2230 personnes).

→ Les services et établissements présents

Plusieurs services d'accompagnement et d'information à destination des personnes âgées sont proposés sur le territoire comme par exemple :

- Le service départemental de téléalarme : 1 065 personnes du territoire en bénéficiaient en 2017 ;
- Un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) porté par le CIAS qui comptait 775 bénéficiaires auprès desquels 161 515 heures de service ont été assurées durant l'année 2017 ;
- Des SAAD sont aussi portés par des structures privées comme l'ADMR, Age d'Or, APR ou encore VITAME ;
- Un service de confection de repas assuré par le Pôle culinaire intercommunal, portés au domicile des personnes par les communes. 162 210 repas ont été fournis aux personnes âgées bénéficiaires en 2018 soit 450 à 500 repas par jour ;
- Un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) assuré par l'association Santé Service implantée à Dax ;
- Un service d'hospitalisation à domicile pour les malades atteints de pathologies graves, aiguës, chroniques, évolutives et/ou instables est assuré également par l'association Santé Service ;
- Huit Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sont présents sur le territoire proposant au total 616 places en hébergement permanent dont 81 places en unités Alzheimer ;
- Le Numéro Vert IM'Age géré par le Conseil départemental ;
- Les CCAS qui accueillent, orientent et accompagnent les personnes âgées et leurs aidants, notamment dans le cadre des demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de téléalarme ... ;
- Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) porté par le CD40 et situé à Saint-Vincent-de-Tyrosse ;
- La MAIA Sud Landes (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) ;



- « Territoire santé numérique » piloté par l'Agence Régionale plateformes « Santé Landes » et « PAACO » (plateforme informatique communicante en santé) ;
- SoliHa Landes qui accompagne les personnes notamment dans le cadre de l'adaptation de leur habitat en cas de perte d'autonomie ;
- Le service d'animation du Conseil départemental (SAPAL) proposant aux personnes retraitées des activités ;
- Les clubs et associations destinées aux personnes âgées qui favorisent le lien social en organisation des activités et des sorties.

Synthèse des résultats de l'enquête des personnes ressources

Afin de venir compléter qualitativement les résultats du diagnostic territorial, une enquête a été réalisée à l'échelle de la communauté de communes. Des « **personnes ressources** », identifiées dans chaque commune par leur maire, comme étant représentatives de la population de par leur activité, profession et connaissance du territoire, ont répondu à un questionnaire.

L'objectif premier de cette enquête est d'avoir une perception subjective de la vie sur le territoire concernant plusieurs thèmes (qualité de vie, logement, accès aux soins, isolement...) mais aussi différents publics : les jeunes, les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les personnes en situation de précarité.

Sont présentés ci-dessous d'une part les résultats statistiques et d'autre part les résultats qualitatifs basés sur le ressenti des répondants et reprenant les aspects positifs rencontrés sur le territoire et les difficultés soulevées.

La qualité de vie est satisfaisante voire très satisfaisante pour 90 % des répondants.

Atouts :

Environnement :

- La situation géographique est privilégiée, le cadre et la qualité de vie sont agréables ;
- Le territoire conserve sa philosophie rurale associée aux avantages du bord de mer ;
- La présence de l'océan et la proximité de la montagne offrent un cadre exceptionnel ;
- La situation entre Dax et Bayonne offre de nombreuses possibilités ;
- Malgré le développement de l'urbanisation, l'environnement reste encore protégé.

Services :

- Les services et infrastructures nécessaires sont présents, variés, accessibles et pour tous les âges (santé, services à la personne, éducation, loisirs, transports) ;
- Beaucoup de dispositifs pour les plus démunis sont mis en place (mobilité, recherche d'emploi et forums, épiceries solidaires) ;
- Il existe une offre de commerce satisfaisante ;
- Le territoire bénéficie du développement de nombreux projets qui contribuent à son évolution.

Activités :

- Il y a un large éventail d'équipements, de loisirs sportifs et culturels ;
- Le réseau associatif et d'entraide est dynamique y compris dans les plus petits villages.

Faiblesses :

Environnement :

- La partie côtière subit des perturbations en saison estivale (stationnement, logement, circulation).

Développement :

- Il serait nécessaire d'harmoniser davantage l'offre de service entre zone côtière et zone rurale (état des routes, transports, mobilité, accès au numérique) ;



- Il serait nécessaire de communiquer davantage sur les dispositifs et mal connus ;
- Le territoire ne bénéficie pas d'un tissu économique fort, ce qui entraîne des conséquences notamment en matière d'emploi.

Le niveau de vie est qualifié de satisfaisant voire très satisfaisant pour les familles-adultes à 67 % et les seniors à 70 %. Il est qualifié de peu satisfaisant voire insatisfaisant pour les jeunes à 63 % et les personnes vulnérables à 65 %.

Atouts :

Niveau de vie :

- Les seniors et les jeunes cadres qui viennent s'installer sur le territoire ont, en principe, un bon niveau de vie ;
- Lorsqu'il y a deux revenus au sein du ménage, il est possible de vivre de façon satisfaisante ;
- En cas de besoin, il existe des dispositifs, des services efficaces et une solidarité dans les communes de MACS.

Faiblesses :

Niveau de vie :

- Il y a de gros écarts de niveau de vie dans la population ;
- Le chômage, le travail saisonnier, les emplois précaires et à temps partiel contribuent aux faibles revenus notamment chez les jeunes et les femmes ;
- Il y a beaucoup trop de seniors en perte d'autonomie, de jeunes et de personnes handicapées qui sont en situation de précarité ;
- Les ménages avec un seul revenu connaissent souvent des difficultés ;
- Le tissu économique est trop faible au regard des réels besoins d'emploi.

Coût de la vie :

- Le coût de la vie (foncier, logement) est trop important compte-tenu du manque de dynamisme économique du territoire.

Publics :

- Il existe une précarité importante chez les jeunes, les personnes handicapées et les seniors retraités agricoles et/ou seuls.

Les moyens mis en place pour la mobilité paraissent satisfaisants ou très satisfaisants pour les enfants et les jeunes à 71 %, les familles et les adultes à 69 %, les seniors à 50 %. Ils paraissent peu satisfaisants ou insatisfaisants pour les personnes vulnérables à 76 % et les personnes en situation de précarité à 66 %.

Atouts :

Offre :

- La mise en place d'un réseau de transport en commun avec Yégo est une initiative appréciée, tout comme celle du Rézo Pouce ;
- Le réseau de pistes cyclables est très développé et de qualité ;
- Le transport gratuit pour les plages l'été permet de limiter l'utilisation du véhicule personnel et de faciliter la circulation.

Publics :

- Les enfants, dans le cadre scolaire et périscolaire (Yégo et XL'R), bénéficient d'un réseau de transport satisfaisant ;
- Les navettes « plage » en été sont très avantageuses pour les jeunes et les personnes en situation de précarité ;
- Le réseau de transport en commun répond aux normes d'accessibilité.



Faiblesses :

Offre :

- L'ensemble des possibilités existantes, en particulier Yégo, serait à réorganiser pour apporter une équité entre la partie côtière et la partie rurale de MACS ;
- L'offre existante ne règle pas pour autant la nécessité de posséder un véhicule personnel pour des déplacements en dehors de l'agglomération ;
- Il n'y a pas toujours d'abribus avec possibilité de s'asseoir à chaque arrêt ce qui est problématique en cas d'intempéries et pour les personnes à mobilité réduite ;
- L'information concernant les possibilités et les services est à développer davantage ;
- Le covoiturage pourrait apporter une possibilité efficace complémentaire ;
- L'habitude d'utilisation du véhicule personnel étant tenace, un travail serait à réaliser pour inciter à l'utilisation des transports en commun.

Publics :

- L'offre existante de transport est à développer et à étendre aux jeunes et aux seniors des communes rurales (ex : une navette pour faire les courses alimentaires et/ou se rendre aux rendez-vous médicaux et administratifs) ;
- En ville la qualité des trottoirs, pour une meilleure circulation des piétons notamment à mobilité réduite, est à améliorer ;
- Des possibilités, autres que le réseau ambulancier saturé, pour rejoindre les hôpitaux de Bayonne et Dax seraient à envisager notamment pour les personnes en difficulté.

L'offre de logement paraît peu satisfaisante ou insatisfaisante pour les jeunes à 82 %, les familles et adultes à 65 %, les seniors à 60 %, les personnes en situation de vulnérabilité à 79 %, les personnes en situation de précarité à 90 %.

Faiblesses :

Offre :

- Le prix du foncier et des loyers est trop élevé par rapport au niveau de vie moyen ;
- La présence très importante de résidences secondaires sature le territoire et limite les possibilités d'acquisition ;
- Les locations saisonnières rendent l'accès au logement difficile pour les locaux.

Publics :

- L'offre de logements de petite taille (famille monoparentale, personnes seules) est à renforcer, tout comme l'offre de logements T4 pour les familles nombreuses ;
- Une offre adaptée aux besoins des jeunes (ex : création d'un foyer de jeunes travailleurs), et des primo accédant est à développer ;
- La problématique de l'accessibilité est à travailler pour proposer davantage de logements pour les personnes à mobilité réduite ;
- L'offre pour les seniors est à renforcer en créant notamment des « résidences autonomie » ;
- Il conviendrait de créer des logements spécifiques pour les travailleurs saisonniers ;
- Les logements à loyer modéré ne semblent pas assez nombreux et ceux qui existent sont parfois à rénover ;
- Il manque des logements d'urgence sur le territoire.

L'accès aux soins paraît satisfaisant ou très satisfaisant pour les soins relevant d'un généraliste à 97 %, les soins paramédicaux à 100 %, les pharmacies à 100 %. Il paraît peu satisfaisant ou insatisfaisant pour les soins relevant d'un spécialiste à 48%.

Atouts :

Offre de soins :



- Le territoire est très bien doté y compris les villages avec des praticiens ;
- La communauté de communes bénéficie d'un positionnement géographique intéressant entre Dax et Bayonne pour accéder aux soins hospitaliers ;
- L'évolution démographique et la qualité de vie attirent de nouveaux praticiens.

Faiblesses :

Médecins généralistes :

- Les médecins généralistes qui partent (ou vont partir) en retraite ne sont pas toujours remplacés.

Médecins spécialistes :

- Les délais d'attente sont longs pour obtenir un rendez-vous ;
- Il manque encore des spécialités sur le territoire comme par exemple l'obstétrique ou la dermatologie ;
- Des dépassements d'honoraires ont lieu chez certains spécialistes.

Publics :

- Il y a des difficultés d'accès aux soins pour les personnes âgées dépendantes lorsque les médecins ne se déplacent pas à domicile.

L'accès à l'emploi paraît peu satisfaisant ou insatisfaisant pour les femmes à 75 %, les jeunes à 74 %, les seniors à 92 %, les personnes en situation de handicap à 94 % et les personnes en situation de précarité à 97 %.

Atouts :

- L'activité saisonnière très marquée offre des possibilités nombreuses et accessibles dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, ainsi que dans le secteur agricole.

Faiblesses :

Offres d'emploi :

- Les offres d'emplois ne sont ni suffisamment variées ni suffisamment qualifiées. Les demandeurs migrent donc, en particulier au Pays Basque voisin (Bayonne, Anglet, Biarritz) ;
- Le secteur de l'emploi manque de dynamisme.

Publics :

- Pour les personnes en situation de précarité, certains emplois saisonniers nécessitent d'avoir une voiture et les frais de déplacement sont coûteux ;
- Les jeunes et les femmes peu qualifiés ont des difficultés à s'insérer durablement dans l'emploi ;
- Pour les jeunes qualifiés il n'y a pas de réelle perspective localement, il leur est donc nécessaire de faire preuve de mobilité pour trouver un emploi ;
- Les offres accessibles aux seniors et aux personnes en situation de handicap sont rares.

L'offre de commerces paraît satisfaisante ou très satisfaisante pour les jeunes à 76 %, les familles et les adultes à 84 %, les seniors à 74 %, les personnes vulnérables à 56 %, les personnes en situation de précarité à 66 %.

Atouts :

Offre :

- Une offre satisfaisante existe sur le territoire et pour tous les revenus ;
- L'ouverture des commerces le dimanche matin est appréciée ;
- De nouvelles enseignes ont vu le jour dans les zones commerciales avec une qualité d'offre en progrès.



Faiblesses :

Offre :

- L'offre de commerce de proximité est encore à développer dans certains villages ;
- Les grandes enseignes pratiquent souvent une hausse des prix durant la saison estivale ;
- Il manque des commerces généralistes « sports et loisirs ».

Publics :

- Les personnes à mobilité réduite rencontrent des difficultés pour accéder aux commerces, y compris dans les communes plus importantes ;
- Il est difficile pour les personnes non véhiculées, en zone rurale, d'accéder aux commerces ;
- L'offre existante dans les communes côtières donne le sentiment de n'être destinée qu'aux touristes.

L'offre de loisirs paraît satisfaisante ou très satisfaisante pour les loisirs sportifs à 96 % et les loisirs culturels à 80 %.

Atouts

Sport :

- Le territoire offre un cadre naturel très propice aux pratiques sportives ;
- Les associations sportives sont nombreuses, variées et dynamiques ;
- Un choix est possible pour tous les âges ;
- Les infrastructures sportives sont satisfaisantes et nombreuses, les collectivités ont fait beaucoup d'efforts ;
- Le centre aquatique Aygueblue offre un large choix d'activités.

Culture :

- Les associations sont nombreuses et facilitent l'accès à la culture ;
- La programmation culturelle est de qualité et de plus en plus attractive ;
- Certains CCAS sont très actifs pour faciliter l'accès aux loisirs des personnes dans le besoin et des seniors.

Faiblesses :

Sport :

- Malgré tous les avantages présents, il y a trop peu d'offres gratuites ou de possibilités à moindre frais pour accéder à une activité physique régulière.

Culture :

- Il y a encore trop peu d'offres gratuites ;
- La communauté de communes n'ayant pas repris la salle des Bourdaines, il manque désormais une grande salle de concert/spectacle ;
- L'offre ne couvre pas certains domaines tels que les arts plastiques et la photographie : peu d'expositions sont proposées ;
- L'offre en matière de conférence et d'évènement « grand public » est à développer ;
- Les bibliothèques et médiathèques sont peu mises en valeur.

Publics :

- Il conviendrait d'accompagner davantage le public précaire vers des activités sportives et culturelles ;
- Il conviendrait de développer les moyens de mobilité en coordination avec l'offre sport et culture ;
- Les conditions d'adhésion ou d'abonnement peuvent parfois représenter un frein.

L'offre de services paraît satisfaisante ou très satisfaisante pour la petite enfance à 80 %, la jeunesse à 80 %, les seniors à 75 %, les personnes en situation de précarité à 59 %. Elle paraît peu satisfaisante ou insatisfaisante pour les personnes vulnérables à 50 %.



Atouts :

- Les services publics communaux, intercommunaux et départementaux sont très présents et coordonnés sur le territoire de MACS ;
- L'intervention des associations est importante et complémentaire ;
- Aucun public ne semble oublié dans la mise en œuvre des services publics ;
- Les services de proximité garantis par les communes sont très appréciés ;
- Les travailleurs sociaux sont dynamiques et très présents ;
- Les dispositifs de portage de repas sont très appréciés ainsi que le travail des aides à domicile.

Faiblesses :

Publics :

- Le nombre de places en EHPAD est encore insuffisant et les délais d'attente sont souvent trop longs ;
- Les alternatives entre le maintien à domicile et l'accueil en EHPAD sont à développer ;
- Il conviendrait de prévoir davantage de places en crèche ;
- L'offre de garde en horaires décalés serait à renforcer pour les enfants de moins de 3 ans en accueil collectif comme en accueil individuel ;
- Il est aujourd'hui très difficile d'accéder aux services de la Communauté de communes MACS sans être mobile.

Information :

- Il conviendrait de développer davantage les moyens d'information à propos des services existants notamment pour les personnes en situation de handicap et/ou de précarité ;
- L'information relative à l'accès aux droits serait à développer.

L'isolement géographique est qualifié de peu important ou inexistant pour les jeunes à 63 %, les familles et les adultes à 78 % et les seniors à 61 %. Il est qualifié d'important ou de très important pour les personnes vulnérables à 58 % et les personnes en situation de précarité à 58 %.

Atouts :

Mobilité :

- Dans la mesure où les personnes possèdent un moyen de locomotion, l'isolement géographique est peu important ;
- La situation géographique du territoire réduit les risques d'isolement géographique, avec à proximité l'axe autoroutier, les agglomérations de Bayonne et Dax, ainsi que la possibilité de rejoindre Bordeaux en train ;
- Les services de proximité sont très appréciés et il conviendrait de les maintenir voire de les renforcer.

Faiblesses :

Caractéristiques :

- La dualité communes côtières/communes rurales du territoire est à prendre en compte pour repenser la question de l'isolement géographique ;
- L'isolement géographique est dû en partie aux distances parfois importantes entre les communes, il est accentué en situation de ruralité.

Publics :

- L'isolement géographique est essentiellement ressenti par les personnes âgées vivant dans les petits villages qui ne sont pas sur la côte ;
- L'isolement géographique est renforcé par la mise en ligne de nombreux services administratifs de l'Etat qui n'assurent plus une permanence physique ;
- L'isolement géographique est renforcé lorsqu'il y a des difficultés pour accéder au numérique et à une connexion haut débit ;



- Les publics qui n'ont pas les moyens d'avoir un véhicule personnel transport subissent davantage cet isolement. Des solutions sont donc à développer en leur faveur.

L'isolement social est qualifié de peu important ou d'inexistant pour les jeunes à 73 %, les familles et les adultes à 78 % et les seniors à 61 %. Il est qualifié d'important ou de très important pour les personnes vulnérables à 58 % et les personnes en situation de précarité à 67 %.

Atouts :

Solidarités :

- Les services sociaux font preuve d'une grande disponibilité ;
- Les liens de solidarité sont importants en milieu rural notamment grâce au tissu associatif, au voisinage, aux services de proximité des communes.

Faiblesses :

Caractéristique :

- L'isolement social est lié aux difficultés de mobilité et à l'isolement géographique.

Publics :

- L'isolement social est plus marqué pour les personnes vulnérables seules ;
- Sans entourage familial, amical ou de voisinage, les services d'aide à la personne restent le seul lien social ;
- La population touchée par l'isolement social est généralement aussi en situation de précarité ;
- Un réseau de solidarité est à créer et à développer pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ;
- Hormis les fêtes de village, il existe peu d'évènements conviviaux où les personnes peuvent se rencontrer ;
- Le territoire attire des seniors qui souhaitent profiter de leur retraite sur le territoire de MACS, mais qui peuvent par la suite, en raison d'accidents de la vie, se retrouver finalement dans une situation d'isolement social.

ENJEU STRATEGIQUE

L'ATTRACTIVITE GENERATIONNELLE ET SOLIDAIRE, LA COHESION SOCIALE

- Favoriser le maintien de toutes les générations sur le territoire
- Inciter la venue de générations variées
- Développer davantage de solidarité

Phase d'analyse partagée : éléments croisés

Après avoir pris connaissance du diagnostic sociodémographique, le comité de pilotage a choisi d'approfondir l'analyse des besoins sociaux sur les thématiques de « l'isolement » et de « l'accès aux services ». Durant cette deuxième phase « d'analyse partagée », les acteurs de terrain concernés par ces thématiques ont été invités à s'exprimer pour faire part de leurs expériences sur ces sujets. Ils ont ensuite travaillé à l'élaboration de pistes d'actions.

Les tableaux ci-dessous présentent l'analyse effectuée à partir des éléments croisés (données statistiques, enquête des personnes ressources et expériences) durant la phase d'analyse partagée.

PREMIERE THEMATIQUE : L'ISOLEMENT

Axe n°1 : Le parcours résidentiel	
Atouts à mettre en avant	<ul style="list-style-type: none"> → UNE POLITIQUE DE L'HABITAT DYNAMIQUE TENANT COMPTE DES REALITES SOCIALES - Entre 2009 et 2014 on compte 4 682 logements supplémentaires ; - En 2017 il y avait 1739 logements sociaux représentant 6% des résidences principales. → UN MARCHÉ DU LOCATIF PRIVE ACTIF - Parmi les résidences principales on recense 25% de locations au sein du parc privé. → UN NOMBRE IMPORTANT D'ACTEURS SUR LE TERRITOIRE → UN DISPOSITIF D'HEBERGEMENTS TEMPORAIRES - La communauté de communes gère en partenariat avec SOLIHA et les communes du territoire 13 "hôtels sociaux". Se rajoute un logement mis à disposition par la Paroisse de Capbreton et un mobil home mis à disposition par une commune au sein d'un camping.
Défis à relever	<ul style="list-style-type: none"> → L'ADAPTATION DES LOGEMENTS AUX SITUATIONS DE PERTE DE MOBILITE ET AUX SITUATIONS DE DECOHABITATION - Il n'y a pas suffisamment de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite ou en situation de dépendance. La création de "résidences autonomie" pourrait être une solution à envisager; - L'offre de logements de petite taille (famille monoparentales et personnes seules) est à renforcer, tout comme l'offre destinée aux familles nombreuses (T4 et +). → UN MEILLEUR ENCADREMENT DES CONDITIONS LOCATIVES ET DES LOYERS EN FONCTION DE LA SAISON - Les acteurs identifient régulièrement des situations alarmantes (sanitaires, juridiques, grande précarité financière). Ils constatent des abus de la part de certains propriétaires, notamment quant à la durée des baux (9 mois) conduisant à des situations d'illégalité ; - Le territoire compte près de 2 200 logements vacants (4% du parc de logements). → UNE FLUIDITE DANS LE PARCOURS D'INFORMATION A RENFORCER - A l'occasion des réunions sur la rénovation énergétique organisées par la communauté de communes, il est apparu des difficultés d'appréhension des langages techniques par les usagers. Une simplification et une clarification des éléments de langage est donc nécessaire ; - Certains propriétaires de logements vacants n'osent pas les mettre sur le marché du locatif, par crainte des démarches administratives, de la possible dégradation du logement et du risque de non-paiement, alors qu'il faudrait enrichir et diversifier le marché du locatif ; - Les différents acteurs et partenaires en ce domaine pourraient envisager de travailler en partenariat afin de pouvoir délivrer une information complète et se positionner en tant que relais d'information au bénéfice des usagers qui disposeraient alors d'informations complètes et fiables. → DES SOLUTIONS ALTERNATIVES A IMAGINER POUR LES PUBLICS LES PLUS FRAGILES - Les répondants à l'enquête estiment l'offre de logement peu satisfaisante voire insatisfaisante pour les jeunes et les personnes en situation de précarité.



Opportunités à saisir	<p>→ LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des orientations et un programme d'actions allant dans le même sens que les réflexions menées au sein de l'ABS.
Risques à déjouer	<p>→ LA DEGRADATION DU PARC PRIVE PAR DEFAUT D'ENTRETIEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le territoire compte 55 241 logements dont 51% de résidences principales, 45% de résidences secondaires et 4% de logements vacants ; <p>→ LA DEGRADATION DES SITUATIONS SOCIALES FRAGILES</p> <ul style="list-style-type: none"> - On compte 28 100 ménages dont 2 310 familles monoparentales et 9 069 personnes vivant seules ; - 21% des familles sont monoparentales (idem Landes) et 10% d'entre elles sont dites "familles nombreuses" ; - Parmi les 1 822 familles monoparentales du territoire, 1 720 vivent en dessous du seuil de pauvreté ; - Le revenu médian sur le territoire est de 1 743€. On enregistre une forte disparité des niveaux de vie moyen entre les communes (revenu médian mini = Azur, maxi = Hossegor) et de gros écarts au sein de la population (écart min/max= 2 142€, soit 274€ de plus par rapport aux Landes) ; - La classe défavorisée représente 21% de la population. Le taux de pauvreté est de 11% (taux relativement bas par rapport aux autres territoires). La pauvreté est davantage présente chez les couples parentaux, les familles monoparentales et les personnes des tranches 40-49 ans et 50-59 ans ; - La situation des jeunes autonomes actifs a été abordée plus haut.

Axe n°2 : La parentalité

Atouts à mettre en avant	<p>→ UNE OFFRE IMPORTANTE ET DIVERSIFIEE EN MATIERE DE GARDE D'ENFANT ET D'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2017, 1256 places en accueil individuel (368 assistants maternels), 260 en collectif, soit 81 places pour 100 enfants de moins de 3 ans étaient recensées
Défis à relever	<p>→ UNE SCOLARISATION PRECOCE A RENFORCER</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le taux de scolarisation des enfants à partir de 2 ans est de 8,8% (13% Landes) ; - 7,6% des moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale (152 enfants), pour 47% d'entre eux le parent est inactif et 81% de ces familles le parent est une femme <p>→ LE DEPLOIEMENT D'UNE OFFRE ADAPTEE AUX SITUATIONS DE MONOPARENTALITE ET D'HORAIRE ATYPIQUES, SUR LES TRANCHES 6-10 ans ET 0-3 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'offre de garde en horaires décalés serait à renforcer pour les accueils collectifs et individuels ; - Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a progressé de 1,4% entre 2000 et 2016, soit 1882 enfants. On recense 2 098 enfants de 3-5 ans (+209 depuis 2009) et 3 621 enfants de 6-10 ans (+279 depuis 2009) ; - 11% des jeunes autonomes de 20-24 ans sont parents voire monoparents (2%). <p>→ DES REPONSES AUX BESOINS PONCTUELS DE GARDE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les familles avec un besoin de garde soudain, ponctuel sans possibilité intra familiale rencontrent des difficultés (notamment les familles monoparentales). Il y a un besoin également de garde en horaire décalé
Opportunités à saisir	<p>→ UN DIAGNOSTIC « ENFANCE EDUCATION ET FAMILLE » EST EN COURS D'ELABORATION PAR MACS.</p>
Risques à déjouer	<p>→ L'ISOLEMENT GEOGRAPHIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DES FAMILLES LORSQU'IL EST FACTEUR DE DIFFICULTE EN MATIERE DE PARENTALITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il y a un besoin de pouvoir orienter facilement les parents et notamment les nouveaux arrivants, on constate un manque d'outil à cet égard ; - Le problème de mobilité de certaines familles est un frein (notamment monoparentales, en situation de précarité, isolées géographiquement) ; - Compte-tenu de la configuration du territoire, l'offre existante en matière de mobilité ne permet pas de se passer d'un véhicule personnel.

AXE COMMUN AUX DEUX THEMATIQUES DE L'ISOLEMENT ET DE L'ACCES AUX SERVICES

Axe commun : La mobilité	
Atouts à mettre en avant	<p>→ UNE OFFRE STRUCTUREE EN MATIERE DE MOBILITE SUR LE TERRITOIRE AUTOUR DE PLUSIEURS ACTEURS ET STRUCTURES</p>
Défis à relever	<p>→ L'ACCOMPAGNEMENT POUR ACCEDER AUX SERVICES DE MOBILITE DES PERSONNES QUI EN SONT ELOIGNEES CULTURELLEMENT, PHYSIQUEMENT ET SOCIALEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas toujours d'abribus avec possibilité de s'asseoir à chaque arrêt ce qui est problématique en cas d'intempéries et pour les personnes à mobilité réduite ; - L'information concernant les possibilités et les services (en matière de mobilité) est à développer davantage ; - En ville la qualité des trottoirs, pour une meilleure circulation des piétons notamment à mobilité réduite, est à améliorer ; - Des possibilités, autres que le réseau ambulancier saturé, pour rejoindre les hôpitaux de Bayonne et Dax seraient à envisager notamment pour les personnes en difficulté ; - Un interlocuteur unique pour toutes les questions liées à la mobilité serait facilitant ; - Aujourd'hui la configuration de la gare de Saint-Vincent-de-Tyrosse représente un frein. Il y a une seule passerelle étroite comprenant des escaliers, pour accéder aux quais. Cette situation n'est pas adaptée aux personnes à mobilité réduite.
Opportunités à saisir	<p>→ DEVELOPPER LA MOBILITE POUR FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE, SOCIALE, L'ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS POUR LES PUBLICS EN SITUATION DE FRAGILITE</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7,6% des moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale (152 enfants), pour 47% d'entre eux le parent est inactif ; - 8 430 actifs résidant sur le territoire en sortent chaque jour pour aller travailler. 16 270 actifs vivant sur le territoire y travaillent également ; - En 2014 on compte 9 200 établissements (entreprises) actifs. Parmi eux seulement 2 030 emploient les 15 840 salariés travaillant sur le territoire ; - Situation en décembre 2018 : 7 178 personnes du territoire étaient inscrites à Pôle emploi, dont 4 482 étaient de catégorie A. Le taux de chômage de la zone d'emploi de Dax était de 9,4% et donc supérieur à celui des Landes (8,7%) et de la zone de Bayonne (7,4%). Ces écarts sont constants en 2019 ; - L'offre existante ne règle pas pour autant la nécessité de posséder un véhicule personnel pour des déplacements en dehors de l'intercommunalité ; - L'information concernant les possibilités et les services (en matière de mobilité) est à développer davantage ; - Le covoiturage pourrait apporter une possibilité efficace complémentaire ; - Pour les jeunes qualifiés il n'y a pas de réelle perspective professionnelle localement, il leur est donc nécessaire de faire preuve de mobilité pour trouver un emploi ; - Les personnes ne vivant pas en ville ne peuvent bénéficier de l'offre culturelle ou de loisir pour des raisons liées à la mobilité
Risques à déjouer	<p>→ LE MAINTIEN ET L'AGGRAVATION DES SITUATIONS D'ISOLEMENT GEOGRAPHIQUE, SOCIAL, FAMILIAL, ETC.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 62 577 habitants dont 55% sont installés dans une commune côtière. Les trois communes principales regroupent 38% de la population. Les communes du nord, nord-est et Sud-est du territoire sont celles qui conjuguent une densité moindre et un éloignement plus important par rapport aux services et structures ; - Il n'y a pas de taxi social (celui de Landes Partage n'effectue des trajets que vers l'Agglo du Marsan), ni de transport à la demande. L'implantation de ce type de services pourrait permettre une amélioration de la situation. <p>→ LE MAINTIEN VOIRE LE CREUSEMENT DES INEGALITES SOCIALES ET GENERATIONNELLES</p>



	<ul style="list-style-type: none"> - L'offre existante en matière de transport ne règle pas le problème de l'accès au véhicule personnel pour des déplacements en dehors de l'intercommunalité ; - Cette offre est aussi à développer avec un axe spécifique pour les jeunes et les seniors des communes rurales ; - Il faudrait pouvoir sortir plus facilement et rapidement du territoire intercommunal pour trouver un emploi, accéder à des soins, etc. ; - La précarité des situations induit aussi souvent d'importantes difficultés face aux frais engendrés par l'entretien d'un véhicule.
--	--

DEUXIEME THEMATIQUE : L'ACCES AUX SERVICES

Axe n°1 : L'accès aux droits	
Atouts à mettre en avant	<ul style="list-style-type: none"> → LE TERRITOIRE COMPTE PLUSIEURS STRUCTURES D'ACCES AUX DROITS (ESCALE INFO ET ECO) ET DE NOMBREUX ACTEURS <ul style="list-style-type: none"> - L'Escale info et l'Escale éco sont très appréciées, mais leur implantation géographique à Capbreton et à Soustons peut être un frein pour les personnes isolées. → UN TERRITOIRE FORTEMENT CONNECTE COMPTANT DE NOMBREUX JEUNES, ACTIFS ET SENIORS DYNAMIQUES <ul style="list-style-type: none"> - Seulement 16% des 75 ans et plus sont estimés dépendants (22% Landes) ; - 25% de la population a entre 0 et 24 ans ; - La communauté de communes a développé une politique très dynamique en matière de numérique : présence de plusieurs Escales Numérique, dotation de tablettes à destination des élèves de primaire, points numériques dans les mairies, à l'Escale Info et à l'Escale Eco.
Défis à relever	<ul style="list-style-type: none"> → L'ACCES AUX DROITS DES PUBLICS ISOLEES, FRAGILES ET/OU EN INSERTION <ul style="list-style-type: none"> - Les points informatiques, les tablettes de la Poste en mairie sont peu utilisés alors que les usagers viennent facilement en mairie ; - Certains pourvoyeurs sont difficiles d'accès (services de l'Etat et caisses de retraite notamment), y compris pour les acteurs (assistants-sociaux, CCAS, etc.) eux-mêmes. Les permanences existantes des services de l'Etat sont limitées au niveau des horaires d'ouverture, c'est un frein pour les personnes qui travaillent. Certaines permanences disparaissent ; - L'isolement géographique est renforcé par la mise en ligne de nombreux services administratifs de l'Etat qui n'assurent plus de permanences physiques ; - L'isolement géographique est renforcé lorsqu'il y a des difficultés pour accéder au numérique et à une connexion haut débit. → LE MAINTIEN D'UNE PROXIMITE DANS UN CONTEXTE DE NUMERISATION ET DE DELOCALISATION DES SERVICES PUBLICS
Opportunités à saisir	<ul style="list-style-type: none"> → FACE A L'ISOLEMENT ET A LA PRECARITE, L'ACCES AUX DROITS COMME MOYEN ET COMME OBJECTIFS <ul style="list-style-type: none"> - Il existe une précarité importante chez les jeunes, les personnes seules (quel que soit l'âge), les personnes en situation de dépendance (autonomie et handicap). Ces publics ont besoin d'un accompagnement pour accéder à leurs droits. → UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES PUBLICS A PROPOS DES RESSOURCES DU TERRITOIRE <ul style="list-style-type: none"> - Au vu d'un solde migratoire important (+1 170 entre 2009 et 2014), il est nécessaire de développer la communication en matière de droits à destination de tous les publics ; - Certains moyens de communication sont aujourd'hui sous exploités, alors que les usagers y sont réceptifs (bulletins municipaux et communautaires, affichages, etc.)
Risques à déjouer	<ul style="list-style-type: none"> → LE NON RECOURS AUX DROITS LORSQU'IL MAINTIEN VOIRE AGGRAVE LES SITUATIONS DE FRAGILITE, D'INEGALITE ET D'ISOLEMENT



Axe n°2 : L'information des usagers

Atouts à mettre en avant	<ul style="list-style-type: none"> → L'EXISTENCE DE NOMBREUX MOYENS DE COMMUNICATION VIA DIFFERENTS SUPPORTS POUR DELIVRER DE L'INFORMATION AUX PUBLICS → DE NOMBREUX ACTEURS PRESENTS POUR REPENDRE AUX SOLLICITATIONS DES PUBLICS - L'organisation de forums impliquant les nombreux acteurs du territoire permettrait une meilleure circulation de l'information entre eux mais aussi à destination des habitants.
Défis à relever	<ul style="list-style-type: none"> → DELIVRER UN CONTENU CLAIR ET PERCUTANT DANS UN CONTEXTE DE MULTIPLICATION DES MOYENS D'INFORMATION, DES ENTITES, ET DES PROCEDURES
Opportunités à saisir	<ul style="list-style-type: none"> → L'ADAPTATION DES SUPPORTS, CANAUX, ET VOCABULAIRES POUR LES METTRE A LA PORTEE DE TOUS LES USAGERS - Les jeunes n'étant pas suffisamment préparés au monde administratif ils sont ensuite démunis par rapport aux diverses démarches les concernant. C'est un public difficile à capter durablement ; - Il conviendrait de développer davantage les moyens d'information relatifs aux services proposés notamment pour les personnes en situation de handicap et/ou de précarité ; - Il serait nécessaire de communiquer davantage sur les dispositifs et services existants trop souvent mal connus ; - En matière de mobilité : l'information concernant les possibilités et les services est à développer davantage tout en limitant le nombre d'interlocuteurs.
Risques à déjouer	<ul style="list-style-type: none"> → LE CREUSEMENT DES INEGALITES, DES SITUATIONS D'ISOLEMENT ET L'EMERGENCE DE SITUATIONS SUPPLEMENTAIRES DE MARGINALISATION

Phase d'analyse partagée : Perspectives et pistes d'action

PREMIERE THEMATIQUE : L'ISOLEMENT

Axe n°1 : Le parcours résidentiel

Possiblement initiables par MACS	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre locative <ul style="list-style-type: none"> o A destination des jeunes : foyers jeunes travailleurs, cohabitation intergénérationnelle o A destination des saisonniers : auberges o A destination des personnes en difficulté de logement dans le cadre de leur parcours résidentiel plus diversifiés : montée en puissance des hôtels sociaux, création de structure d'accueil collectif, dispositif de sous-location
Possiblement initiables par MACS	<ul style="list-style-type: none"> - Structurer le réseau des partenaires de l'aide au logement <ul style="list-style-type: none"> o Forum du logement, annuaire en ligne - Renforcer la communication accessible sur les dispositifs d'aide à la rénovation et à l'adaptation du logement en partenariat avec les acteurs concernés : CARSAT, SOLIHA
Possiblement portables par d'autres échelons	<ul style="list-style-type: none"> - Clarifier le principe de domiciliation et sa mise en œuvre - Œuvrer en faveur de l'habitat digne et du respect des droits <ul style="list-style-type: none"> o Campagne de sensibilisation o Système d'alerte et de détection



Axe n°2 : La parentalité

<p>Possiblement initiables par la CC MACS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Programmer des actions délocalisées de soutien à la parentalité en s'appuyant sur les ressources existantes au sein du territoire : <ul style="list-style-type: none"> o Lieux d'accueil itinérants parents/enfants o Développement d'un lieu mobile point info familles - Se doter d'outils complémentaires d'information <ul style="list-style-type: none"> o Rappeler les offres présentes sur le territoire o Promouvoir la garde à domicile et l'information aux familles
<p>Possiblement portables par d'autres échelons</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement de solutions en matière de garde à domicile et/ou ponctuelle : mise en place d'un réseau de « mamies »

AXE COMMUN AUX DEUX THEMATIQUES DE L'ISOLEMENT ET DE L'ACCES AUX SERVICES

Axe commun : La mobilité

<p>Possiblement initiables par la CC MACS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement de moyens complémentaires souples <ul style="list-style-type: none"> o Transport à la demande y compris vers d'autres territoires o Réseau structuré de covoiturage - Optimiser et faciliter l'utilisation de moyens existants <ul style="list-style-type: none"> o Interlocuteur mobilité unique o Guide mobilité o Valorisation YEGO o Sensibilisation à la culture des transports en commun o Développement de l'intermodalité o Coordination de l'offre mobilité avec les programmations culturelles o Promotion du Rézo Pouce
<p>Possiblement portables par d'autres échelons</p>	<p>=> Faciliter la mise en œuvre des dispositifs de bourse au permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Avec la création d'un support d'information à destination des associations sur les dispositifs de bourse au permis (intérêt, public, modalités...) pour leur permettre d'anticiper l'accueil des jeunes s'engageant à réaliser des heures de bénévolat ; o Par l'organisation de l'accueil des jeunes dans d'autres structures que les associations, pour effectuer une activité d'intérêt général par exemple dans les communes ; o Par une concertation des structures susceptibles d'accueillir ces jeunes.

DEUXIEME THEMATIQUE : L'ACCES AUX SERVICES

Axe n°1 : L'accès aux droits

<p>Possiblement initiables par la CC MACS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des outils itinérants d'accès aux droits <ul style="list-style-type: none"> o "L'Escale Info mobile". Ce bus serait doté d'un ordinateur, d'un accès à internet, d'un animateur informatique pour assister le public si besoin en binôme avec un travailleur social. - Une aide à l'acquisition de matériels informatiques d'occasion
--	--



<p>Possiblement portables par d'autres échelons</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre plus lisible et visible le réseau de pourvoyeurs de services <ul style="list-style-type: none"> o Mettre en place davantage de permanences, y compris délocalisées, avec des horaires plus variés et adaptés aux besoins des usagers ; o Organiser des temps d'échange réguliers entre ces acteurs ; o Etablir un annuaire en ligne, mis à jour régulièrement, avec un numéro partenaire pour chaque structure pourvoyeuse, y compris associative. - Mettre en place une veille juridique à disposition des acteurs et des usagers - Sensibiliser les jeunes aux notions de droits et devoirs <ul style="list-style-type: none"> o Actions pédagogiques en collèges et lycées o Mobiliser les initiatives jeunes (16-18 ans) autour de projets citoyens o Visite des sites administratifs o Evolution du BIJ en labélisation « Information Jeunesse »
--	--

Axe n°2 : L'information des usagers

<p>Possiblement initiés par la CC MACS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une manifestation du type « forum de l'action sociale ». Ce forum présenterait tous les partenaires et les outils existants avec des animations. Cet événement permettrait de consolider le réseau des acteurs en leur donnant la possibilité de l'organiser ensemble. - Optimiser les moyens de communication existants : <ul style="list-style-type: none"> o Elargir la newsletter de l'Escale Info à l'action sociale ; o Proposer aux maires un encart informatif à insérer dans les bulletins communaux. Cet encart serait également inséré dans le bulletin communautaire ; o Mettre en œuvre une communication à propos des droits et devoirs via les réseaux sociaux pour atteindre les jeunes ; o Mettre en place des promeneurs du Net partout sur le territoire intercommunal (existent aujourd'hui seulement à Labenne et à Capbreton). Ils apportent une présence éducative sur internet via leur page Facebook en créant une relation de confiance avec les jeunes, ils répondent à leurs questions liées aux démarches administratives.
<p>Possiblement portables par d'autres échelons</p>	<p>=> Créer un guide des aides aux jeunes pour les 11-25 ans, délivré avec un chèque cadeau pour accéder à certains équipements. C'est une prestation qui existe aujourd'hui dans les Pyrénées Atlantiques, mise en œuvre par le CD64 (pratiquer une activité sportive en salle ou assister à un spectacle)</p>